

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 19 juin

Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr



Coronavirus COVID-19 : Informations aux voyageurs

	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires Covid+ (mise à jour le 15 juin)
Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte	2 394 (+11)	23 au total
Patients officiellement guéris (mise à jour le 17 juin)	2 066	5 rentrés à domicile
Hospitalisation de patients Covid-19	38	17
dont dans le service de médecine	23	14
dont dans le service de réanimation	8	4
Décès (depuis le début de la crise covid)	29	1

Informations aux voyageurs

Le gouvernement indiquera prochainement les modalités sanitaires de la réouverture de l'espace aérien, depuis et vers l'Outre-Mer.

Tests de dépistage :

- **Vers la métropole** : à ce jour, aucun test n'est aujourd'hui exigé, ni nécessaire pour voyager vers la métropole au départ de Mayotte.
- **Vers La Réunion** : Un protocole sanitaire indique que les arrivants n'ayant pas réalisé de test avant leur départ sont soumis à une quatorzaine stricte. Les personnes ayant réalisé un test 72 heures avant le départ doivent observer un isolement de 7 jours (*d'après l'ARS La Réunion*)

Quatorzaine :

- **A l'arrivée en métropole** : aucune quatorzaine n'est imposée à ce jour.
- **A l'arrivée à La Réunion** (*d'après l'ARS La Réunion*) : Une expérimentation est en cours, dont les résultats sont susceptibles d'inspirer les futures procédures de déplacement dans les DOM.
 - **Pour les personnes ayant réalisé un test avant l'embarquement** : si le test est négatif, elles bénéficient d'une procédure accélérée d'accueil (file réservée). Il leur est demandé de rester isolées pendant 7 jours à l'endroit de leur choix (domicile, hôtel réservé par les intéressés ou leur employeur, location saisonnière, hébergement dans la famille ou chez des amis). Et, à l'issue des 7 jours, de subir un nouveau test RT-PCR, réalisé sur prescription médicale ou sur présentation du billet d'avion. L'ARS adresse à chacun un SMS de rappel au 5^{ème} jour et s'assure au 7^{ème} jour que le protocole a bien été suivi et le test réalisé. Si ce second test est à nouveau négatif, la quatorzaine est suspendue.
 - **Pour les personnes n'ayant pas réalisé de test avant l'embarquement** : Un test est proposé à l'aéroport, lors d'un accueil sanitaire standard (temps de parcours estimé à 3-4h en moyenne). Les personnes choisissant d'effectuer leur quatorzaine à domicile doivent suivre une quatorzaine stricte et sont suivies par l'ARS. Elles peuvent bénéficier d'un test sur prescription de leur médecin traitant.

Pour plus d'informations sur les mesures prises à La Réunion => [LIEN](#)